

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1846

présenté par  
M. Ravier

-----

**ARTICLE 3**

A la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots : « l'assistance médicalisée est apportée. » les mots « le suicide assisté est pratiqué ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi commande d'employer les bons termes.